



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ picardie@unsa-education.org

DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTSD DU 30 JANVIER 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder l'ordre du jour, quelques réflexions :

Le 11 janvier dernier, près de 4 millions de citoyens sont venus marcher, rassemblés dans une dignité impressionnante, pour dire leur attachement inébranlable à la liberté.

Juif, policier, Charlie, nous le sommes tous parce que nous sommes tous citoyens. Hier déjà, mais beaucoup plus consciemment sans doute aujourd'hui.

La Démocratie, la République, la Paix, les Libertés de pensée et d'expression sont des biens communs que nous sommes décidés à défendre face à tous les totalitarismes, face aux discours haineux, face aux tentatives de division et de stigmatisation.

Cependant, les enseignants ont souvent été très seuls pour faire respecter la minute de silence au lendemain de l'attentat à Charlie Hebdo.

Depuis, le ministère a mis en ligne des outils destinés aux équipes enseignantes.

Au-delà des affichages et des déclarations d'intention, nous attendons des aides concrètes qui puissent venir en appui sur le terrain.

Si nous sommes convaincus que l'école joue depuis toujours un rôle déterminant dans l'apprentissage du « vivre ensemble », elle ne peut être désignée comme responsable de l'échec de la République.

L'Ecole ne peut à elle seule porter la responsabilité de l'appropriation des valeurs de notre République laïque.

Les problématiques de fonds sont sociologiques bien plus que scolaires.

Ce n'est pas d'une semaine « Charlie » dont l'Éducation a besoin, mais d'un peu plus d'esprit « Charlie » au quotidien.

Il ne suffit pas d'afficher une charte de la laïcité dans les établissements scolaires sans leur donner concrètement les moyens d'en appliquer les principes.



Il ne suffit pas d'affirmer la volonté de réduction des inégalités avec de « *nouvelles mesures sur la mixité et la mobilité sociales, une meilleure prise en compte des enfants en situation de pauvreté* », « *une lutte sans merci contre le déterminisme social* » si parallèlement on n'attribue pas les moyens nécessaires aux EPLE.

Malheureusement, force est de constater que la formation continue annoncée sur ces questions de laïcité, de rôle de l'école...nécessite des moyens dont l'Education nationale ne dispose pas !

Revenons à l'ordre du jour de ce CTSD

Après une année 2014, instable, un peu flottante, hésitante sur les grandes priorités, une année en demi-teinte, la ministre Najat Vallaud-Belkacem s'inscrit dans la continuité de la refondation et a acté ces dernières semaines la difficile nouvelle carte de l'éducation prioritaire et une nouvelle règle d'attribution des moyens pour l'ensemble des écoles.

Concernant cette nouvelle carte de l'Education Prioritaire, un réseau de notre département en a été sorti. Il est indispensable que les moyens de ce collège sortant ne chutent pas brutalement. L'UNSA Education rappelle sa volonté de renforcer la présence des adultes notamment dans les collèges ; cela doit passer prioritairement par le recours aux personnels de l'Education nationale. Ainsi, plutôt que doubler le nombre de postes d'APS, nous demandons que la présence des assistants sociaux de l'Education nationale soit renforcée dans les REP afin de mieux accompagner les élèves, les personnels et les parents.

Trois réseaux ont été créés, ainsi l'est du département (particulièrement le SANTERRE) et la ville d'Abbeville ne sont plus des zones oubliées. L'UNSA Education déplore cependant que la partie maritime (Le VIMEU) n'ait pas bénéficié de la création d'un de ces réseaux.

Cependant, seul le collège de Péronne se voit attribuer des moyens supplémentaires contrairement aux deux autres qui obtiennent les mêmes moyens.

Pour la rentrée 2015, l'Académie d'Amiens se verra dotée, pour le second degré de 12 postes supplémentaires. Cette dotation est clairement insuffisante.

Certes les effectifs seront en légère diminution dans les collèges mais les moyens attribués sont globalement affligeants.

En comparant d'une année sur l'autre, c'est l'équivalent de douze postes qui sont perdus dans le département de la Somme pour une perte de 256 élèves.

Cette dotation fait apparaître que 48% des collèges ont une dotation en baisse contre 32% une dotation à la hausse.

On peut prendre par exemple la situation du collège de BRAY-SUR-SOMME qui a première vue reste stable, le H/E reste à 1,286 avec une dotation de 234 heures. Sauf que dans les faits étant donné la taille de l'établissement, les répercussions sont très lourdes. Ce sont en effet, 26 heures de moins que l'an passé, soit pas moins de 10% puisqu'elle était de 263 heures!

Avec le même nombre de divisions par niveau, qu'il est impossible de réduire, la seule issue semble être des suppressions de postes.

Avec 18 HSA à répartir sur les 7 collègues présents à temps plein sur l'établissement, l'administration va-t-elle imposer à certains collègues d'en effectuer plus que ce que prévoient les textes.

Ce sont ainsi plusieurs projets pédagogiques du projet d'établissement qui se voient menacés, diminuant ainsi la qualité du service public proposé aux élèves puisque la DHG attribuée au collège permet juste d'effectuer les heures d'enseignement minimales imposées par la loi.

La rentrée 2015 s'accompagnera aussi de la mise en œuvre du nouveau statut des enseignants. Le SE-Unsa a obtenu que l'attribution des missions et indemnités soit cadrée par une circulaire ministérielle. Pour le SE-Unsa, les disciplines qui ont une heure de laboratoire doivent automatiquement en bénéficier. La coordination de discipline en particulier doit être indemnisée dans les mêmes conditions dans tous les établissements. Par ailleurs, le SE-Unsa a demandé que le texte indemnitaire prenne en compte les situations qui n'ont pas été traitées dans le cadre du décret « missions et service », par exemple celle du travail de préparation des professeurs de Technologie.

Une indemnité pour effectifs lourds sera attribuée aux enseignants qui effectuent au moins six heures devant plus de trente cinq élèves. Le SE-Unsa demande que l'indemnité prévoie également des seuils adaptés aux effectifs de collège.

Nous nous interrogeons aussi sur le volume d'HSA transformé en indemnitaire, nos collègues ont besoin de savoir si ce nouveau système compense les pertes d'heures prévisibles dues à l'application du nouveau décret.

L'UNSA Education déplore le nombre croissant de postes à complément de service, les collègues nommés sur ces supports n'ont pas des conditions optimales de travail permettant une réelle implication dans les projets d'établissements, les déplacements répétés entre deux ou voire trois établissements leur procurant un surcroît de fatigue et de stress.

Le nombre d'élèves en SEGPA continue de diminuer, c'est inquiétant, des fermetures sont prévues, de nombreux enseignants déplorent l'arrivée dans la classe de sixième d'élèves n'ayant pas les pré-requis nécessaire à une bonne scolarité.

Pour terminer, nous rappelons que l'UNSA Education et le SE-UNSA n'appellent pas à la grève du 3 février 2015.

Nous préférons assumer notre responsabilité de représentants des personnels en participant aux négociations en cours, aux discussions sur les carrières et les métiers. Nous ne percevons pas chez nos collègues une mobilisation massive dans le cadre d'une journée de grève.

La grève doit rester l'arme ultime et pour le moment, rien est encore arrêté, donc, inviter nos collègues à perdre de l'argent pour rien, pour l'UNSA c'est non !

En revanche, dans le cadre de la carte scolaire, nous participerons aux actions unitaires ciblées qui seront menées.

Philippe DECAGNY, Philippe CARON,
Maxime PARUCH, Alexandra DEROSIERE

